

Note de présentation

Fixation des critères de choix et barèmes de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP)

Comité Technique du 13 juillet 2021
Conseil d'administration du 20 juillet 2021

1. Présentation du contexte

Suite à la modification du cadrage de la prime d'engagement pédagogique (PEP) approuvée par le CA du 22 juin 2021, après avis favorables de la CFVU du 12 mai 2021, et du CT du 18 mai 2021, des critères de classement des dossiers des candidats éligibles à la PEP ont été proposés par le conseil académique restreint réuni le 3 juin 2021, comme mentionné dans le nouveau cadrage :

Fixation des critères de choix

« Les critères de choix et barèmes arrêtés par le conseil d'administration, après avis du comité technique et sur proposition du conseil académique restreint, sont modifiés et rendus publics au moins quinze jours avant la date de dépôt des dossiers ».

2. Proposition soumise

Est soumise :

- A l'avis du CT du 13 juillet 2021
- A la délibération du CA du 20 juillet 2021

La proposition du CACR du 3 juin 2021 fixant les critères de choix et barèmes pour le classement des dossiers des candidats éligibles à la PEP (fiche d'évaluation jointe).